



COMMUNIQUE DE PRESSE DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'EGENCIA FRANCE

APPEL A LA MOBILISATION CONTRE LA DELOCALISATION DE 37 EMPLOIS PAR LE GROUPE EXPEDIA

La Direction d'EGENCIA, filiale du groupe EXPEDIA, a annoncé, au mois de septembre dernier, un projet de suppression totale des départements Comptabilité et Facturation d'EGENCIA FRANCE impliquant le **licenciement sec de l'ensemble des 37 salariés affectés à ces deux départements**, dont 22 basés à Marseille et 15 à Paris.

Ce projet, qui n'est rien d'autre qu'une **délocalisation** pure et simple de 37 emplois français, notamment en Inde, est exclusivement motivée par la volonté du groupe EXPEDIA d'accroître ses profits, alors qu'EGENCIA est le leader sur le marché français du voyage d'affaires et que le groupe EXPEDIA vient d'annoncer d'excellents résultats financiers, avec un chiffre d'affaires de 3,56 milliards de dollars et un bénéfice net de 409 millions de dollars pour le seul 3^{ème} trimestre 2019 !

Le groupe EXPEDIA a, en outre, distribué plus de 2 milliards de dollars entre 2016 et 2018 à ses actionnaires sous forme de dividendes et rachat d'actions.

Le cabinet d'expertise-comptable ACEE a d'ailleurs mis en évidence l'absence de toute menace sur la compétitivité du groupe, qui constitue pourtant le motif invoqué par la direction pour justifier les 37 suppressions d'emploi.

Depuis l'annonce du plan social, la CFDT et Force Ouvrière, les deux organisations syndicales représentatives au sein d'EGENCIA FRANCE, sont pleinement mobilisées pour empêcher ces licenciements injustifiés et, plus généralement, sauvegarder l'emploi en France.

Les organisations syndicales ont appris que deux scénarios alternatifs avaient été envisagés par la Direction du groupe, prévoyant, pour l'un, la délocalisation d'une partie seulement des effectifs et, pour l'autre, le maintien de la totalité des 37 emplois concernés en France !

Depuis plusieurs semaines, les représentants du personnel demandent à la Direction de leur communiquer ces deux scénarios alternatifs. En vain !

Dans ces conditions, le CSE d'EGENCIA FRANCE a donné mandat à son avocat, Me Thomas HOLLANDE, d'engager une procédure pénale pour entrave et de saisir l'inspection du travail pour qu'elle enjoigne à la Direction de communiquer ces scénarios alternatifs, permettant de maintenir tout ou partie des emplois en France.

En parallèle, la CFDT et Force Ouvrière ont cependant accepté d'entrer en négociation avec la direction. Or, ces négociations sont particulièrement tendues et, à ce jour, infructueuses, la direction n'ayant donné de suite favorable à aucune des propositions des organisations syndicales, et notamment à la demande de mise en place d'un plan de départ volontaire.

Enfin, les organisations syndicales craignent que la suppression des emplois des départements Comptabilité et Finance ne constitue qu'une première étape. D'autres services subissent déjà des transferts de tâches vers les « centres de services partagés » du groupe et sont ainsi exposés à une menace de délocalisation prochaine.

Dans ces circonstances, la CFDT et Force Ouvrière appellent l'ensemble des salariés du groupe EXPEDIA à la grève le jeudi 28 novembre prochain à partir de 10 heures devant tous les sites d'EGENCIA, et notamment les sites impactés de La Défense et de Marseille, pour défendre le maintien en France des emplois et s'opposer aux délocalisations exclusivement motivées par la recherche des profits.

Contacts :

Section syndicale CFDT – Tel 01 48 10 65 90 mail :accueil@cdfdt-services.fr

Section syndicale FO – 01 53 01 61 34

Chantal SAMAMA, Expert-comptable, Cabinet ACEE, chantal.samama@auditeurs.net ; 01.47.55.48.48

Thomas Hollande, Avocat, Cabinet LBBa, hollande@lba.fr - 01.55.80.71.10